

BULLETIN D'ADHÉSION INDIVIDUELLE

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Tél :

Courriel :

J'adhère à la FNAF/PE :

100,00 € (cotisation FNAF/PE 20 € + cotisation protection juridique professionnelle 80 €)

Les cotisations doivent parvenir à la FNAF/PE au plus tard le **10 janvier** de chaque année en ce qui concerne les renouvellements.

⇒ Il n'y a pas de tarif préférentiel pour les couples, chaque professionnel bénéficiant d'un contrat de travail spécifique. Une adresse distincte pour chaque AF en couple

Merci d'établir **un bulletin d'adhésion pour chaque conjoint**

CE MONTANT EST À RÉGLER À LA FNAF/PE PAR VIREMENT BANCAIRE ou PAR CHEQUE Possibilité de faire deux chèques à remettre en même temps avec le bulletin d'adhésion. Les encaissements se feront fin janvier et fin février

Fait à le :

Signature :

Ce document, accompagné soit du chèque établi à l'ordre de la FNAF/PE soit du justificatif du virement bancaire (RIB sur demande), est à renvoyer à la trésorière aux coordonnées suivantes :

🏠 **Madame Patricia BENOIT, 28 Route de la Tête des Prés, Le Paradis, 16430 BALZAC**

☎ 06 80 89 52 96

✉ patricia.benoit@fnaf.info